

L'entreprise agricole bio et sa place dans la politique du développement durable en Algérie

The organic agricultural enterprise and its place in the policy of sustainable development in Algeria

MEKACHER Amal

¹Université de Tizi-Ouzou (Algérie),

amal.mekacher@ummt0.dz

Réception : 27/10/2022

Acceptation : 19/11/2022

Publication : 31/12/2022

Résumé

L'entreprise agricole, étant le premier maillon de la chaîne de valeur de la desserte du marché agroalimentaire, il paraît indispensable et particulièrement en ces temps de crises qui frappent le monde économique en général, de poser la problématique qui entoure les questions de son évolution, des difficultés liées au nouveau contexte mondial et national et enfin des opportunités qui s'offrent à elle dans la filière bio, ce afin de redéfinir quelle est sa véritable place par rapport au secteur agroalimentaire algérien et du rôle clé qu'elle peut jouer dans son développement durable. Aujourd'hui, plusieurs études soulignent l'importance du rôle bienfaisant des exploitations agricoles et fermières bio dans la dynamisation d'une production agroalimentaire saine, ce qui nous amène à revoir ce secteur sous le prisme des nouvelles dispositions entreprises par le gouvernement algérien, dans la promotion de cette filière charnière, des dernières tendances relatives aux exigences d'une économie de développement durable.

Mots clés : Agriculture ; bio ; agroalimentaire ; Économie durable

Classification JEL : Q01 ; Q13 ; Q57.

Abstract

The agricultural company, being the first link in the value chain of the service of the agri-food market, it seems essential and particularly in these times of crises which strike the economic world in general, to pose the problem which surrounds the questions of its evolution. , the difficulties linked to the new global and national context and finally the opportunities available to it in the organic sector, in order to redefine its true place in relation to the Algerian agri-food sector and the key role it can play in its sustainable development. Today, several studies highlight the importance of the beneficial role of organic farms and farms in boosting healthy agri-food production, this leads us to review this sector under the prism of the new measures undertaken by our government, in the promotion of this pivotal sector, with a critical vision which raises the question of the real place occupied by the agricultural entrepreneur of a sustainable development economy and a clean economy.

Keywords: Agriculture; organic; agri-food; Sustainable economy

JEL Classification : Q01 ; Q13 ; Q57.

Introduction

L'entreprise agricole d'aujourd'hui, particulièrement dans des régions à forts potentiels climatique et naturel, se trouve au cœur des débats mondiaux sur le développement durable, se souciant d'une part, du rôle fondamental qu'elle joue dans la garantie d'une sécurité alimentaire qualitative, d'autre part, de sa responsabilité économique à réussir le défi d'une intégration maximale à l'éco-marché, dans des conditions favorables à la baisse des ressources financières injectées dans cette filière souvent très soutenue en subventions (Cheriet F, 2012).

En effet, il ne faudra pas omettre que le débat politico-économique sur la sécurité alimentaire est plus que jamais jumelé à celui qui pose la question de la qualité de cette sécurité, de ses fondements et de ses intervenants. Lorsque la question de sécurité se pose dans une ère où l'on met en avant une économie propre, il ne s'agit plus d'assurer uniquement les quantités nécessaires et suffisantes aux marchés agricole et agroalimentaire et donc aux industries qui les exploitent et/ou les alimentent, mais de garantir parallèlement une certaine qualité du produit fini, ce qui implique tous les acteurs qui interviennent en amont et en aval dans la chaîne de production et de distribution.

Par ailleurs et si l'on inscrit le marché agricole dans l'esprit d'une économie verte et durable, la mise en valeur de ses intervenants devient doublement pertinente, dans la mesure où il constitue à la fois le premier maillon de la chaîne des valeurs et un important débouché, parmi d'autres, pour les recyclables issus de l'industrie agroalimentaire.

L'intérêt de traiter d'un tel sujet apparait alors dans la nature même de l'acte d'entreprendre qui est mis dans une posture parfois très délicate, où les principes d'une économie propre vont parfois à l'encontre de ceux d'une économie de grande consommation, eu égard aux lourdes charges que peut engendrer un tel choix. Ceci met l'agriculteur bio devant le dur challenge de réussir cette combinaison qui peut s'avérer au final très profitable, sous réserves de lui consacrer un contexte réglementaire et environnemental favorable, dans des conditions adaptées.

Dans un pays tel que l'Algérie où le marché du bio est encore à sa phase embryonnaire, il s'agit de définir le statut de l'agriculteur investit dans cette filière comme porteur d'un véritable potentiel d'une double valorisation à la fois du produit local mais également des zones rurales et ou enclavées.

Il conviendrait alors de redonner à la gestion de l'unité agricole sa vraie dimension avec une vraie palette d'outils comme dans les grandes entreprises, ayant toute sa place sur la scène économique en tant qu'investisseur et entrepreneur à part entière, d'où l'importance de dégager

les véritables besoins « subventionables » et de repenser la structuration financière des exploitations agricoles, afin de rentabiliser le secteur agricole et de convertir sa position de charge budgétaire à ressource financière, le tout inscrit dans une stratégie de développement durable et écologique.

Nous développerons à cet effet notre proposition d'étude autour de trois points : Revue de la politique du gouvernement algérien dans le développement de la filière agricole biologique, atouts et contraintes de l'intégration de l'entreprise agricole bio dans la chaîne agroalimentaire et enfin les perspectives de croissance économique de l'agroalimentaire via la filière agricole bio.

1- Revue de la politique du gouvernement algérien dans le développement de la filière agricole biologique.

L'agriculture biologique désigne un ensemble de pratiques agricoles, définies par des agriculteurs, des scientifiques, des écologistes et des consommateurs contre le mode de production dominant de l'agriculture, dit « conventionnel » basé sur l'usage d'intrants de synthèse en vue d'une productivité maximale (Van Dam D., 2009). Cette définition permet de positionner assez clairement les différentes politiques agricoles adoptées à travers le monde, et de classer celles qui sont plus ou moins impliquées dans une perspective de reconversion progressive du modèle conventionnel vers le modèle biologique. Cependant et avec tous les enjeux économiques que cela engendre, si ce raisonnement peut être appliqué à des pays où les cultures intensives sont dominantes et constituent un pilier central dans leur balance commerciale, il ne saurait s'appliquer à un pays tel que l'Algérie où les cultures ne sont pas franchement intensives mais ne sont pas non plus biologiques.

En Algérie, la filière agricole, en général et biologique en particulier, peut représenter pour l'économie du pays un véritable levier financier, mais à l'heure actuelle, elle souffre d'une sous exploitation et d'une faible intégration aux marchés extérieurs. Les politiques et plans de développement jusque-là mis en place, n'ont pu produire des résultats assez probants au regard des potentialités qu'offre le pays. Face à un certain nombre d'éléments factuels qui désignent l'agriculture biologique comme étant une alternative intéressante mais avec un processus de longue haleine, dans le monde économique en général et pour la valorisation des ressources locales et la lutte contre les crises alimentaires, l'agriculteur algérien devrait pouvoir profiter d'un contexte de plus en plus favorable avec une proximité des marchés de croissance en Europe, constituant des facteurs propices à son développement et à son épanouissement.

En effet, le marché européen en matière de produits certifiés biologiques, est très en avance et a le mérite d'avoir réagi assez tôt (dès les années 1980) (Compte, 1986), et évolué régulièrement au rythme des besoins et revendications très soutenues des consommateurs de plus en plus exigeants car de plus en plus conscients des enjeux sanitaires et écologiques que cela induit.

1-1L'agriculture, une priorité à priori, mal cadrée à postériori

Pour leur part, les politiques successives des décideurs algériens en matière agricole, n'ont pas toujours été à la hauteur du potentiel géographique et humain qu'offrent nos régions. Si durant la décennie noire allant de 1990 à 2000, l'Etat a été incapable d'assurer une exploitation optimale des concessions déjà largement attribuées dans le cadre des coopératives agricoles, à partir de l'an 2000, un Plan National de Développement Agricole (PNDA) sera mis en place afin de développer l'agriculture, de sécuriser les ressources alimentaires du pays, de lutter contre le chômage et d'augmenter les revenus en zone rurale.

Une fois cette étape franchie, on constatera que les pouvoirs publics vont de plus en plus consacrer d'efforts et d'attentions au secteur agricole en enrichissant le PNDA régulièrement et au fur et à mesure des besoins et préoccupations du moment.

C'est le cas à partir de 2002, où le PNDA est élargi pour devenir le Plan National de Développement Agricole Rural (PNDAR), puis en 2005 où l'on définit la nouvelle Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD). L'intégration du « rural » et du « durable » par le gouvernement du président Bouteflika, dans sa stratégie de gestion du secteur agricole, devait être interprétée comme étant un engagement et un passage vers une nouvelle ère de développement économique recentré sur l'exploitation des ressources naturelles et rurales (Centre de Documentation Méditerranéen du CIHEAM-IAMM. , 2012), très mal pourvues après la colonisation, puis désertées pendant la période de terrorisme qu'aura connu le pays pendant plus d'une dizaine d'années.

Néanmoins et même si ce n'est pas explicitement exprimé, ce qu'il faudra retenir pour l'agriculteur désireux d'investir dans la filière bio qui abonde complètement dans le sens du développement durable, c'est d'ores et déjà cette série de dispositions que prévoit le PNDA, parmi lesquelles certaines peuvent être considérées comme incitatives, telles que la mise en place d'un programme d'adaptation du système de culture aux différents milieux naturels (reconversion), ou encore la mise en valeur et la protection des zones rurales et de la steppe.

Cependant, une interprétation des lois et des textes promulgués dans le cadre de ce programme et de sa suite, peut se faire dans deux sens qui

peuvent paraître contradictoires et donnent une position plutôt ambiguë des autorités publiques, qui à partir de 2006, avec sa Politique de Renouveau Rural (PRR), va donner une orientation certes très ambitieuse au monde rural, lui garantissant une couverture quasi-totale de tous ses besoins (CHABANE, 2013), mais en même temps, tourne le dos au respect de certains procédés traditionnels qui donnent à la production rurale, dite extensive, justement tout son caractère biologique. C'est le cas en introduisant parmi ses objectifs l'accélération du processus de modernisation par l'encouragement des investissements productifs et technologiques dans les exploitations agricoles, ce qui est clairement en faveur d'une politique d'agriculture intensive.

Ceci étant et grâce à une conjoncture économique soutenue par la manne pétrolière, l'orientation du programme quinquennal 2010-2014 du gouvernement Bouteflika, restera sur sa lancée d'un appui financier et technique intensif pour le secteur agricole qui devient une priorité nationale sécurisant le pays contre les pénuries céréalières et alimentaires en général. Ainsi et pour exemple, sur une enveloppe de plus 1000 milliards de dinars des ressources publiques prévue pour l'incitation de l'investissement privé, le gouvernement algérien réservera 200 milliards de dinars pour le renouveau agricole rural. Cette disposition financière très encourageante aurait dû drainer un intérêt particulier des entrepreneurs agricoles et fermiers de toutes les régions du pays, notamment ceux déjà propriétaires, concessionnaires ou exploitants de terres à vocation agricole et ou pastorale. Les avantages financiers (subventions et crédits à taux bonifiés, voire nul) (Journal officiel de la République algérienne n°30 du 21 mai 2014., 2014) qu'offrent les différents programmes mis en place conjugués à un contexte politique très favorable, constituent une aubaine pour tout investisseur dans le secteur agricole en général mais biologique en particulier, si l'on considère que ces mêmes avantages sont valables et profitables pour tout type de cultures confondues et que même si aucun texte n'est clairement formulé dans ce sens rien n'empêche la réalisation d'un investissement optimisé dans la filière bio, sachant que cette dernière s'inscrit parfaitement dans l'optique du développement durable, lui-même faisant objet de tous les programmes suscités.

1-2 Une vue réglementaire d'ensemble

De cet état des lieux, il faudrait pouvoir aller vers la formulation d'une forme de charte de l'entreprise agricole bio en Algérie, où de l'analyse de certains points qui schématisent clairement l'actuel panorama du secteur agricole bio, nous pourront retenir ce qui suit :

- Un marché implicite avec une production faible mais qui tend à s'améliorer avec des signes patents de mutations et de volonté de changements profonds ;
- Des réformes restructurantes du secteur encourageant une meilleure organisation professionnelle à se regrouper par filières ;
- Une prise de conscience de la part des professionnels et des consommateurs très palpable ;
- L'existence d'un nombre important de produits agricoles obtenus dans des conditions extensives très assimilables à celles des cultures biologiques ;
- Les systèmes de production pratiqués en Algérie sont extensifs (moins de 7% de la superficie totale reçoit des intrants chimiques)
- Une réglementation qui reste assez frileuse à l'exécution, voire complètement inopérante.

Justement et pour ce dernier point, on retiendra que l'effort et la volonté de réglementer la filière agricole biologique en Algérie sont très peu perceptibles car ne sont pas soutenus par une structure de mise en application et de suivi. On peut d'ailleurs résumer cet effort en quatre grandes étapes :

- En 2004 : Un avant-projet de loi sur l'agriculture biologique a été élaboré mais il a été rejeté par le SGG par manque d'ancrage juridique.
- En 2004-2005 : Cet avant-projet de loi s'est vu modifié par un avant-projet de décret englobant la labellisation des produits agricoles, la certification et l'agriculture biologique.
- En 2008 : mise en œuvre de la loi d'orientation agricole 10 août 2008 (chapitre 01 Article 32 et 33 Pour la valorisation et la promotion des produits agricoles)
- Enfin, on termine avec le décret exécutif de l'année 2020 qui marque un intérêt très particulier concrétisant un grand pas vers l'organisation de la filière bio en Algérie, par la création de la Direction de l'Agriculture Biologique, de la Labellisation et de la Promotion des Productions Agricoles (Décret exécutif portant sur l'Organisation de l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 2020), rattachée au Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

Cette Direction qui est subdivisée en trois sous-directions dont chacune sera chargée de missions propres à elle, jouit de prérogatives se résumant en quatre points qui sont :

- La promotion et le développement de l'agriculture biologique ;

- La valorisation et la promotion des produits des terroirs ;
- La contribution à la protection, à la préservation et à la valorisation des ressources génétiques et végétales ;
- La contribution à la définition de la politique en matière d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires ainsi que les conditions de leur promotion ;
- La protection des patrimoines génétiques et du volet relation avec l'agro-industrie et l'exportation.

Parmi ses sous directions, celle qui sera en charge de l'agriculture biologique, devra promouvoir et développer l'agriculture biologique, contribuer à l'élaboration des normes et des concepts régissant les modes de production biologique, mettre en place les prescriptions permettant de déclarer le caractère de produits d'agriculture biologique et d'en suivre la mise en œuvre et enfin, mettre en place les mécanismes d'évaluation de la production biologique.

Il s'agit là d'une manifestation très récente et très prometteuse des autorités algériennes pour la promotion de l'agriculture biologique, mais cela ne peut nous permettre encore d'en tirer des déductions quant à l'efficacité de cet organe dans l'organisation et l'encadrement de cette filière. Même si d'ores déjà, il est possible de déceler un manque de précisions dans la nature des tâches et des accompagnements nécessaires à leur réalisation, ainsi que les dispositifs financiers et logistiques qui devront être mis à la disposition de cette Directions afin de lui donner toute la latitude de mettre en pratique et d'accompagner les investisseurs de cette branche à tous les niveaux.

C'est justement à partir de là et à travers cet organe, que nous pouvons passer en revue concrètement les opportunités et les contraintes auxquelles font et devront faire face aussi bien les entrepreneurs agricoles versés dans la filière bio que leurs accompagnateurs institutionnels et organisationnels.

2- Atouts et contraintes de l'intégration de l'entreprise agricole bio dans la chaîne agroalimentaire

Pour la plupart des études faites jusque-là, le constat est le même et conclu sur l'existence d'un marché quasi-vierge de l'agriculture bio et de ses dérivés en Algérie, un marché qui ne demande qu'à être investi. Cela se manifeste par l'absence d'une organisation structurée de la filière qui freine les volontés nombreuses d'une amplification et d'un développement de ce secteur via les circuits déjà existants. Pour pouvoir traiter de la question, il faudrait néanmoins scinder le secteur agricole en deux catégories, la

première est celle des exploitations agricoles ou fermières déjà existants et la seconde est celle des entreprises en phase de création.

2-1 L'exploitation agricole en exploitation

Pour cette catégorie d'entreprises, une reconversion progressive de l'activité ne devrait pas poser de difficultés d'ordre technique, ceci est encore plus pertinent pour les agriculteurs situés en zones rurales, plus précisément en montagnes où le recours aux pratiques de chimisation et l'utilisation intensive d'intrants industriels reste à un degré très faible. D'ailleurs, certains produits peuvent ou font déjà objet de conversion à l'agriculture biologique tels que la datte, l'olive de table, l'huile d'olive, la figue, les agrumes, les légumes ou encore les plantes médicinales et aromatiques. D'autant plus que ces produits, dits du terroir, bénéficient déjà d'une notoriété de qualité internationale et d'un engouement grandissant de la part d'une tranche de consommateurs en pleine expansion.

En Algérie, le poids de la demande en termes de qualité du produit agricole est mesuré, comme partout ailleurs, à l'aune des besoins exprimés par les industries agroalimentaires assurant leur transformation, ce qui nous renvoie à la prise en compte du facteur marketing de la filière en aval, censée à son tour répondre aux exigences du système de grande distribution. Sachant que le marché agroalimentaire algérien souffre de l'absence d'une codification de la branche labélisée bio, les agriculteurs n'ont pas d'autres alternatives, dans un premier temps, que de prévoir dans leur mise en exploitation une stratégie de transformation et de commercialisation in place, et dans les meilleurs des cas, mettre sur pied une politique d'exportation vers les marchés de proximité. Cependant, on ne peut totalement ignorer l'existence de certains produits de consommation alimentaire fabriqués en Algérie et certifiés bio issus eux-mêmes de l'agriculture bio. C'est le cas par exemple d'une pâte chocolatée à tartiner commercialisée localement et exportée sur le marché canadien, préparée à base d'huile d'olive locale non-hydrogénée. Ce produit à 100% algérien est l'exemple concret d'une combinaison bio réussie entre les marchés agricoles et agroalimentaire locaux.

En Europe, notamment en France, certains experts déplorent justement le manque de réactivité des fermes agricoles biologiques sous les pressions à la fois en amont avec une agrofourniture extrêmement chimisée, et à l'aval où l'on réclame des matières premières agricoles répondant à des standards de transformation homogénéisés (calibrage, normes de classements des produits...etc.). Ajouté à cela, une baisse des prix soutenue grâce aux mécanismes de mondialisation des échanges de matières premières au détriment de la production locale qui pour compenser la baisse

de valeur et des cours ont dû accroître les volumes vendus, agrandir leurs exploitations et réduire les coûts par unités de produit livré.

L'agroalimentaire en Algérie ne devrait pas faire exception quant aux conséquences d'une adhésion non balisée aux normes mondialisées et des effets de standardisation de sa production destinée aussi bien à l'exportation qu'au marché local. Mais il est intéressant pour l'entreprise agricole algérienne de prendre comme modèle, l'exemple français, afin d'éviter de tomber dans les mêmes écueils liés à la commercialisation du produit fermier biologique. Bien que l'absence d'un marché financier connecté aux valeurs de la bourse des matières premières locales marque un grand écart entre le modèle algérien et celui d'un pays européen, l'aval en Algérie peut tout de même s'inspirer du référent européen dans la détermination des coûts et des prix, ce qui va pousser l'exploitant agricole algérien à faire le choix difficile entre une lente rentabilisation d'une exploitation biologique parfois très coûteuse et celui d'une compensation par une injuste baisse des prix à la livraison du produit.

2-2 L'exploitation agricole en création

Comme déjà évoqué dans le premier point sur l'organisation réglementaire de la filière agricole biologique en Algérie, une toute nouvelle structure créée exclusivement pour sa promotion et son développement au niveau du Ministère de l'agriculture, permet de lui dégager un horizon plutôt favorable et même très encourageant.

Cette Direction pourra compter sur une panoplie de mesures réglementaires lui permettant d'accompagner les entrepreneurs engagés dans ce type d'investissements. A titre de référence, l'arrêté interministériel du 2 avril 2014 (Journal officiel de la république algérienne n°30 du 21 mai 2014.) reprend avec précisions en deux lignes principales, l'ensemble des dépenses liées respectivement au développement de l'investissement agricole et de la promotion zoo-sanitaire et de la protection phytosanitaire. Dans la rubrique relative à l'investissement agricole, l'Etat assure sa participation par voie de subventions à pas moins d'une dizaine d'opérations et travaux de développement de la production et de la productivité agricole. La couverture via les subventions peut aller des travaux de préparation, d'aménagement et de protection des sols, d'aménagement et/ou de construction des infrastructures agricoles jusqu'à l'acquisition des différents matériels et équipements nécessaires à l'entrée en exploitation.

Par ailleurs et tout comme les entreprises déjà en exploitation, une entreprise qui se lance dans l'éco-produit agricole doit parallèlement tenir compte, mais en sus des deux impératifs qui sont les amonts et les avals,

d'un troisième qui n'est autre que le terrain. En théorie, une assiette foncière destinée à une exploitation agricole ou fermière classique peut être accordée dans le cadre d'une concession réservée à cet effet (Ahmed A, 2011). Par cette disposition, les autorités publiques règlent deux problèmes d'intérêt à la fois public et privé, premièrement, celui d'un réemploi approprié des ressources naturelles pour une rentabilisation optimale, deuxièmement, celui d'une mise à disposition de terres agricoles au bénéfice des investisseurs intéressés, pour une durée déterminée et renouvelable en fonction des termes du contrat de concession, ce qui donne à l'entreprise toute la latitude de mieux estimer ses capacités à développer son activité dans les meilleures conditions financières possibles.

Une telle disposition existe en Algérie, elle est même mise en exergue dans les différents plans de développement agricole, ce qui devrait permettre à une jeune entreprise de faire l'économie d'une acquisition souvent très coûteuse en raison de la flambée des prix du foncier, notamment à vocation agricole, et de pouvoir concentrer ses efforts dans la valorisation de la qualité du produit. Dans cette perspective et avec toutes les facilités et subventions mises à sa disposition, sachant que le produit agricole bio est exigé en matière de qualité de production et de politique de commercialisation, l'agriculteur devrait plus optimiser ses moyens dans la mise en œuvre de sa stratégie marketing, plutôt que de focaliser son attention sur la recherche de financements parfois difficiles à obtenir.

2-3 L'entreprise agricole bio, un débouché pour la chaîne agroalimentaire

Tous les recyclables issus de l'industrie agroalimentaire représentent un marché fleurissant (Agence Nationale des Déchets) qui pourtant peine à percer en Algérie, faute d'harmonisation des politiques mises en place dans ce sens. La récupération et le recyclage de certains déchets constituent pour l'entreprise agricole biologique un fournisseur intéressant à condition que les mécanismes de leur tri et valorisation soient effectifs. Les déchets fermentescibles ou plus communément appelés organiques, qui incluent les végétaux, les déchets putrescibles issus de la cuisine et de la collecte auprès des cantines et restaurants d'entreprises, d'écoles et autres, les papiers et cartons souillés sous certaines conditions, sont autant de recyclables utilisés dans la fabrication d'un compost biologique.

En ce sens, les volontés des pouvoirs publics ont bien été palpables, s'il on tient compte de la création d'une Agence Nationale des Déchets depuis déjà 2002, et que cette dernière a été à son tour chargée de passer les contrats de service pour la collecte, le tri et la valorisation des déchets organisés par « Eco-Jem », le système public créé par décret à cet effet en 2004 (Décret, 2004). Aussi et selon les dernières statistiques du Centre National du

Registre de Commerce (CNRC), en 2019, on compte déjà plus de 4000 entreprises qui activent dans le secteur de gestion et de traitement des déchets.

Toutes ces données constituent un contexte favorable donnant aux entrepreneurs agricoles du marché biologique un large champ d'interventions actives et rentables aussi bien à l'amont en tant que fournisseurs de la chaîne agroalimentaire et à l'aval en tant que recycleurs des déchets bio dégradables. C'est par ailleurs, l'occasion pour le pays d'accélérer son processus d'adoption d'une économie circulaire, avec une implication écologiste dans sa politique d'encouragement de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'origine biologique.

Les contraintes : Un constat dressé par la majorité des spécialistes penchés sur la question du biologique en Algérie nous permet de faire ressortir un certain nombre d'aléas qui freinent l'évolution d'une agriculture biologique bénéficiant pourtant d'un contexte très favorable.

D'abord, les obstacles du foncier, où des études faites entre 2009 et 2013 font état du total de la superficie des terrains mis à la disposition de l'agriculture bio en Algérie qui ne dépasserait pas les 1118,25 Ha (Abdellaoui H, 2012), ce qui représente un très faible taux de terres classées. Pour cerner le fond du problème, beaucoup d'experts mettent en cause la question des concessions agricoles attribuées et non exploitées, ou non attribuées mais squattées, et des difficultés que rencontrent les autorités pour leur récupération et leur réattribution. Par ailleurs, les superficies converties à l'agriculture bio ne sont pas non plus très importantes, seulement 6 Ha pour la même période. Ceci étant, beaucoup d'initiatives ont été enregistrées ces dernières années, sous l'influence d'une diaspora de jeunes entrepreneurs qui apportent des idées et des techniques modernes tout à fait adaptables au contexte algérien, à condition de pallier au problème lié au foncier qui est de nature à la fois institutionnelle et organisationnelle, où les mécanismes réglementaires et de soutien technique font souvent défaut ou souffrent d'une opacité due à un manque de vulgarisation de l'information, ce qui complique sa transmission aux agriculteurs intéressés.

Pour les pays voisins, on notera une plus grande surface consacrée à l'agriculture biologique, ce qui dénote d'un intérêt plus concret pour la filière de la part de leurs autorités. Ainsi les superficies de terrains réservées à l'agriculture bio pour la Tunisie sont estimées à 175.066 Ha et à 17.030 Ha pour la Maroc (Hadjou L., 2013).

La certification du produit agricole biologique constitue une autre difficulté rencontrée par l'entrepreneur algérien, qui en l'absence d'un organisme national dédié à cet effet, doit solliciter des organismes étrangers dont les honoraires s'avèrent très coûteux. Sachant que la labellisation est une exigence pour la pénétration du marché international du bio, l'Etat devra prendre des initiatives afin de dépasser cet obstacle et permettre aux produits locaux bio de s'exporter plus facilement. Toutefois et malgré cette contrainte, on notera qu'un certain nombre d'entreprises algériennes ont réussi à certifier leurs produits par l'organisme français « Ecocert », dont (pour exemple) :

- Pour la filière oléicole biologique : Eurl appartenant à la SAEX (Société Agricole d'Exploitation) pour l'olive de table et l'huile d'olive bio, à Relizane et Mila.
- Pour la filière phoenicicole : plusieurs agriculteurs à Biskra dont Sarl Biodatte, Bionoor, Socobio.

Autre et dernière contrainte que nous considérons comme obstacle majeur au développement de la filière bio est liée à la main d'œuvre qualifiée ou spécialisée, ou en d'autres termes, au déficit en ressources humaines professionnelles. En effet, en Algérie on notera que le jargon du bio est très vulgarisé auprès du consommateur, mais qu'il reste encore au stade d'un usage purement verbal quant à sa mise en exploitation par les professionnels du métier. Si déjà les agriculteurs conventionnels peinent à trouver de la simple main d'œuvre, cela signifie que le secteur agricole est en crise en raison de toutes les difficultés qui lui sont propres mais aussi pour d'autres motifs liés au climat socioéconomique général du pays. D'un côté, la fuite sans précédent de la jeunesse et des compétences algériennes vers un Occident vieillissant qui enrôle par des mesures d'encouragement intensif à l'immigration, d'un autre côté, un manque de prise en charge locale, d'encadrement et de formation spécialisée dans la filière agricole en général et bio en particulier.

Par ailleurs, le cadre de vie rural souvent précaire, la pénibilité du travail agricole, les faibles rémunérations et l'absence d'une législation sociale pour l'emploi en milieu agricole sont également des obstacles à l'emploi de jeunes ruraux de plus en plus instruits et exigeants.

2-4 Les perspectives de croissance économique de l'agroalimentaire via la filière agricole bio

Si l'on croit certains rapports établis par des experts, l'espace agricole de l'Algérie est de plus en plus limité par des conditions climatiques assez rudes et caractérisées par une pluviométrie déficitaire et irrégulièrement répartie, ce qui fait obstacle à l'adoption de pratiques intensives

d'agriculture sans irrigation artificielle; par conséquent, nous pouvons en déduire qu'une agriculture intensive n'est plus à l'ordre du jour et qu'il est primordial de penser à de nouvelles méthodes où l'agriculture bio à toute sa place.

Par ailleurs, le secteur agro-alimentaire en Algérie, dominé par le secteur privé, participe à hauteur de plus de 50 % au PIB industriel hors hydrocarbures. Il est le premier employeur dans l'industrie (40 % de l'emploi) et connaît une progression soutenue. Sa dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs est forte car il importe l'essentiel des matières premières agricoles et des intrants.

Parallèlement et pour pallier à cette dépendance, l'Etat a d'une part, varié les sources et produits financiers destinés au soutien des secteurs agricole et agro-alimentaire, et d'autre part, accordé des avantages afin d'encourager les investisseurs privés (prêts bonifiés, fiscalité avantageuse, soutien aux intrants et matériels). Toutes ces initiatives de l'Etat ont permis au secteur agricole d'enregistrer de bonnes performances : la productivité des facteurs (terre et travail) a connu une croissance remarquable, l'extension des capacités productives avec une multiplication par plus de 3,5 de la superficie irriguée qui représente aujourd'hui 15 % de la superficie agricole utile. Les investissements dans la mobilisation des ressources en eau ont contribué à transformer la cartographie agricole de l'Algérie : la mise en valeur des terres a fait des régions sahariennes et steppiques d'importants bassins de production agricole. Les filières stratégiques (céréales, lait, pomme de terre) ont connu une croissance forte et soutenue et la politique de renouveau rural, second pilier de la politique agricole initiée dans les années 2000, a touché près de 6 millions de ruraux.

Le contexte économique national n'est plus le même depuis l'année 2014. Le constat établi en sus révèle que sur le plan économique, « les fondamentaux » ne cessent de se dégrader depuis cette date. La balance commerciale est négative depuis 2015 et le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 107 % en 2014 à 76 % en 2017. Les réserves de change de l'Algérie, qui avaient atteint un plafond record de près de 200 Mds US en 2013, connaissent une baisse drastique (moins de 100 mds US en 2017 et 90 milliards en 2018) (FORUM, 2018). Par ailleurs, les cours mondiaux des produits de base, favorables aux importateurs ces dernières années, connaissent, à l'exception des blés, des hausses importantes qui alourdissent en 2017 la facture alimentaire.

C'est dans un cadre macro-économique et financier fortement contraint qu'évolue le secteur agricole et alimentaire ainsi que le modèle de croissance promu par les autorités.

Tableau numéro (01) : Indicateurs significatifs 2017

Part de l'agriculture du PIB	12.2%
Taux de croissance du PIBA (aux constants des facteurs)	2.5%
Taux de croissance de la production agricole (moyenne 2000-2015)	6.4%
Balance commerciale agroalimentaire (en millions USD courant)	-8.2
Terres agricoles arables (en millions hectares 2017)	8.5
Terres irriguées du total des terres agricoles	15%
Ressources en eau renouvelables intérieures par habitant (mètre cube/hab/an)	600
Population rurale (en millions)	11
Croissance de la population rurale (% annuel)	-0.3%

Sources: Data Bank 2018 (BM). CNIS (Algérie). MADRP (Algérie). Aquastat 2018.

C'est donc dans une perspective d'abord et avant tout stratégique, que l'Etat doit agir pour réduire la vulnérabilité alimentaire du pays. En ce sens, le défi économique consiste en premier lieu à réussir la combinaison de développer les secteurs agricole et agro-alimentaire d'une part, et d'autre part, de baisser le coût à moyen terme de cette lourde facture. Le rendement d'une telle démarche tient sur au moins trois axes opérationnels majeurs qui se dégagent :

- 1- L'amélioration des capacités nationales à approvisionner le marché national en produits agricoles à des prix compatibles avec le pouvoir d'achat ;
- 2- Aller vers le développement d'un marché agroalimentaire fourni majoritairement par un marché agricole local.
- 3- L'encouragement et le soutien à l'exportation du produit agricole labélisé par l'exploitation intensive du potentiel important dont dispose le pays, ceci afin de constituer une autre source d'entrée en devises hors hydrocarbures.

Enfin, les bouleversements climatiques et la dernière crise sanitaire de la COVID 19 qui ont perturbé et continuent à remettre en question l'ordre économique mondial qui jusque-là s'imposait à tous, nous mettent devant l'urgence d'accélérer les processus d'un développement économique plus propre, écologique et plus soucieux de la qualité de nos produits alimentaires. Pour cela, l'entrepreneur agricole investit dans la filière bio occupe aujourd'hui et plus que jamais une place clé voire salvatrice envers qui l'Etat devra remplir pleinement ses engagements.

Conclusion

Le secteur agricole est et restera toujours l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics en raison de son poids et de son apport sur la balance économique du pays. En effet, la production intérieure brute agricole (PIBA) est passée, en pourcentage du PIB, de 8,3 % en 2000 à 9,2

% en 2010 et à 11,2 % en 2014, une hausse affectée à un accroissement des productions maraichères et animales. Quant au produit intérieur brut du secteur agro-alimentaire, il s'est stabilisé autour de 5,6 % du PIB national à la fin du dernier plan quinquennal. Au cours des années 2000, ce secteur a nettement amélioré sa place dans le PIB avec une tendance positive et progressive en comparaison avec les secteurs des industries hors hydrocarbures, du bâtiment et des travaux publics (Ministère).

Cet élan a toutefois été freiné par les dernières crises successives que connaît le monde en général et l'Algérie en particulier depuis 2017 à ce jour (instabilité politique, baisse des prix du baril, crise sanitaire), ce qui devrait relancer plus concrètement les réflexions sur de nouveaux modes d'exploitation des ressources naturelles, de manière à respecter l'environnement ainsi que les engagements des autorités algériennes en matière de protection de l'environnement et développement durable (PNAE-DD, 2002).

En ce sens, l'agriculture bio constitue pour un pays tel que l'Algérie, une véritable aubaine pour laquelle il faudra consacrer plus d'efforts et de moyens. Les organismes de formation et de vulgarisation doivent s'engager davantage sur ce thème, le législateur doit affirmer et faciliter la mise en application des textes promulgués à cet effet, quant aux exploitants agricoles investis dans la filière bio, ils sont appelés à faire preuve d'initiatives avec l'adoption d'une politique de pénétration des marchés, aussi bien local qu'étranger, plus audacieuse et mieux organisée. Pour cette dernière condition, une solidarité structurée des entreprises agricoles bio autour d'une organisation formelle et active est une nécessité absolue afin de permettre une meilleure reconnaissance du produit bio et de ses retombées positives directes sur le secteur agroalimentaire et sur l'économie du pays en général.

Pour les débouchés du produit bio sur le marché agroalimentaire, une politique de soutien devrait être adoptée par les pouvoirs publics dans un premier temps, afin de permettre aussi bien aux consommateurs qu'aux distributeurs un emploi adéquat du produit bio et par là une responsabilisation face aux défis d'un environnement propre et écologique. Enfin, les coopérations algériennes avec certains pays bénéficiant d'une expérience dans ce domaine constituent une véritable opportunité pour les professionnels de cette branche et devraient être intensifiées et davantage exploitées pour mieux identifier les besoins spécifiques à l'environnement économique algérien.

Bibliographie

- CHABANE M. (2013). Heures et malheurs du secteur agricole en Algérie 1962-2012. L'Harmattan, Paris, p. 226.
- Journal officiel de la République algérienne n°30 du 21 mai 2014.
- Décret exécutif n° 20-129 du 28 Ramadhan 1441 correspondant au 21 mai 2020 portant organisation de l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural. JO N°32 DU 31 MAI 2020 - Page 7
- Il s'agit produit fabriqué par une SARL installée à Mila.
- Journal officiel de la république algérienne n°30 du 21 mai 2014.
- Ahmed Ali A. (2011). La législation foncière agricole en Algérie et les formes d'accès à la terre. In Elloumi M. (ed.), Jouve A.-M. (ed.), Napoléone C. (ed.), Paoli J.C. (ed.). Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée Montpellier: CIHEAM Options Méditerranéennes: Série B. Etudes et Recherches; n. 66, p.9
- Site de l'Agence Nationale des Déchets
- Décret exécutif n° 04-199 du journal officiel de la république algérienne n°46, du 21 juillet 2004, p.10.
- Abdellaoui H, (2012). «Développement récent et perspectives de l'agriculture biologique en Algérie», colloque international sur les produits de terroir, Université de Blida, décembre.
- Hadjou L., Cheriet F., Djenane A., (2013). « Agriculture Biologique en Algérie : potentiel et perspectives de développement », Les cahiers du CREAD n°105/106-2013.
- Abdellaoui H., (2013) « Présentation de l'approche Algérienne en matière d'agriculture biologique : potentiel conditions de leur développement et perspectives pour la valorisation de la production Algérienne », Colloque international sur la valorisation des produits agricoles. Mostaganem : ministère de l'Agriculture.
- WORLD ECONOMIC FORUM (2018). Rapport 2017/2018 Services statistiques du Ministère de l'Agriculture.
- Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), janvier 2002.

Bibliography

- Cheriet F, Mohavedi N & Rastoin J.L, (2012). "The dynamics of agricultural resources in the Mediterranean: Strategic issues for food security". Final report of the DYRESAMED project, "Building the Mediterranean" series, IPAMED, Paris, 92 p.
- Van Dam D, Nizet J, De Jardin M, Streith M (2009). Organic farmers: breakthroughs and innovations. Dijon, Educagri, p.141
- In France, organic farming is officially recognized by the Agricultural Orientation Law (LOA) of 1980 and its specifications approved by the public authorities in 1986. CIHEAM-IAMM Mediterranean Documentation Center. Review and outlook. Agricultural and rural renewal in progress. 2012, 95.p
- CHABANE M. (2013). Hours and misfortunes of the agricultural sector in Algeria 1962-2012. L'Harmattan, Paris, p. 226.
- Official Journal of the Algerian Republic n°30 of May 21, 2014.
- Executive Decree No. 20-129 of 28 Ramadhan 1441 corresponding to May 21, 2020 on the organization of the Central Administration of the Ministry of Agriculture and Rural Development. JO N°32 OF MAY 31, 2020 - Page 7
- This is a product manufactured by a limited liability company based in Mila.
- Official Journal of the Algerian Republic n°30 of May 21, 2014.

- Ahmed Ali A. (2011). Agricultural land legislation in Algeria and forms of access to land. In Elloumi M. (ed.), Jouve A.-M. (ed.), Napoléone C. (ed.), Paoli J.C. (ed.) Land regulation and protection of agricultural land in the Mediterranean Montpellier: CIHEAM Options Méditerranéennes: Series B. Studies and Research; not. 66, p.9
- National Waste Agency website
- Executive Decree No. 04-199 of the Official Journal of the Algerian Republic No. 46, of July 21, 2004, p.10.
- Abdellaoui H, (2012). "Recent development and prospects for organic farming in Algeria", international symposium on local products, University of Blida, December.
- Hadjou L., Cheriet F., Djenane A., (2013)."Organic Agriculture in Algeria: potential and prospects for development", CREAD notebooks n°105/106-2013.
- Abdellaoui H., (2013) "Presentation of the Algerian approach to organic farming: potential conditions for their development and prospects for the promotion of Algerian production", International conference on the promotion of agricultural products. Mostaganem: Ministry of Agriculture.
- World Economic Forum (2018). Report 2017/2018 Statistical services of the Agriculture Ministry.
- National Action Plan for the Environment and Sustainable Development (PNAE-DD), January 2002.